



Amiens, le 14 août 2019

Communiqué de presse

Opération interministérielle vacances - OIV 2019 La protection des consommateurs en vacances



La Somme fait partie des 50 départements les plus touristiques de France et voit chaque année au cours de l'été le renforcement des contrôles effectués par les services de l'Etat, en particulier sur la côte picarde, où se rendent de nombreux estivants français mais aussi belges, hollandais, anglais et allemands.

La période estivale constitue en effet un temps fort de la consommation. Cette période recouvre à la fois un enjeu individuel pour le citoyen qui entend lors de ses vacances disposer de produits et de prestations loyales et ceci en toute sécurité mais aussi un enjeu collectif pour l'économie et l'emploi dans le secteur du tourisme.

De la mi-juin à la mi-septembre près de 300 contrôles inopinés sont réalisés par les enquêteurs de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de la Somme, ceci afin de garantir la qualité de l'offre touristique et prévenir tout désagrément.

Fin mai, une réunion de lancement de l'opération interministérielle vacances (OIV) dans la Somme s'est tenue à la DDPP en présence des représentants de la DDPP, de la Douane, du Groupe d'Intervention Régional (GIR) de la gendarmerie, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ainsi que la sous-préfecture d'Abbeville.

Chaque semaine, plusieurs équipes d'enquêteurs des services de l'Etat se rendent dans des établissements tels que les hôtels et campings, les restaurants mais aussi les prestataires offrant des activités de pleine nature ou des aires de jeux afin de vérifier la sécurité de l'ensemble des prestations proposées aux consommateurs.

Bilan d'étape (au 15 août 2019) des contrôles réalisés par la DDPP

Concernant les services de restauration, comme chaque année, les manquements constatés portent principalement sur des défauts d'hygiène, des températures de conservation trop élevées ou des étiquetages trompeurs (francisation de produits alimentaires et non alimentaires).

Concernant la sécurité des prestations rendues dans les campings et aires de jeux, les non conformités suivantes ont été relevées : mesures insuffisantes de sécurité relatives aux piscines et abris de piscine, information pré-contractuelle du consommateur insuffisante, aires de jeux mal entretenues et devenant dangereuses et aires de jeux gonflables non arrimées au sol.

Les 219 contrôles réalisés ont donné lieu à la rédaction de 84 avertissements, de 32 mesures de police administrative requérant, dans un délai de temps limité, des modifications substantielles et non substantielles sur la qualité et la sécurité de la prestation vendue, de 7 procès-verbaux d'infractions pénales ainsi que 2 fermetures administratives de restaurants justifiées par les non-conformités majeures constatées au niveau de l'hygiène générale de ces établissements. 4 suspicions de TIAC (toxi-infections alimentaires collectives) ont été déclarées et font l'objet d'investigations complémentaires (analyses de laboratoire) afin de déterminer si la suspicion sur l'aliment mis en cause est fondée. L'opération se poursuivra sur l'ensemble du territoire samarien jusqu'au 15 septembre.

A signaler :

Un guide du voyageur 2019, réalisé par la DGCCRF est disponible sur son site :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/documentation/guide_voyageur/guide-du-voyageur.pdf

En cas de manquements constatés, l'adresse courriel de contact est la suivante :
ddpp@somme.gouv.fr